



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2025 COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le vendredi vingt-cinq avril deux mille vingt-cinq, vingt heures, sous la Présidence de M. Thierry CHARPENTIER, Maire, sur sa convocation en date du 17 avril 2025.

PRÉSENTS : M. Thierry CHARPENTIER, Maire, M. Olivier SILBERBERG, Mme Delphine MIALANNE, M. Laurent ASSELOOS, M. Alexandre LANSON, Mme Florence SALLÉ-TOURNE, M. Stéphane ENGEL, Adjoint, Mme LOISEAU-MELIN, Mme Martine GUIBERT, M. Nicolas BOURGOGNE, Conseillers municipaux délégués, Mme Danielle RIBOURDOUILLE, Mme Marie-Hélène DUMONT, Mme Dominique LHOMME, M. Hamid EL GAZRI, Mme Magali GAUTIER, M. Luc LAURENCEAU, Mme Nicole NIETO, M. Henry POISSON, Mme Manuela PAULO, Mme Françoise GRIVOTET, M. François GRISON, M. François VIAUD, M. Valentin BLELLY, Mme Catherine PEYROUX, Conseillers municipaux.

ABSENTS excusés :

Mme Evelyne BERTHON	donne procuration à Mme MIALANNE
Mme Sylvie BOUGOT	donne procuration à Mme Florence SALLÉ-TOURNE
M. Christophe ABADIE	donne procuration à M. ENGEL
M. Jean-Philippe BARDON	donne pouvoir à M. SILBERBERG
Mme Manon AMINATOU	donne pouvoir à M. GRISON

1 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Secrétaire : M. Valentin BLELLY

2 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 7 MARS 2025

3- DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE

Numéro et date de décision	Intitulé de la décision	Entreprise titulaire	Montant de la présente décision du maire
DE-2025-ST-007	PORTANT ACTE MODIFICATIF AU MARCHE DE TRAVAUX "CONSTRUCTION D'UN CLUB-HOUSE ET DE VESTIAIRES AU STADE LIONEL CHARBONNIER - LOT N° 7 : REVETEMENT SOLS SOUPLES ET DURS - FAIENGE.	GAUTHIER SAS	840,00 € HT soit 1.008,00 € TTC
DE-2025-ST-008	PORTANT ACTE MODIFICATIF AU MARCHE DE TRAVAUX "CONSTRUCTION D'UN CLUB-HOUSE ET DE VESTIAIRES AU STADE LIONEL CHARBONNIER - LOT N° 2 : INSTALLATION CHANTIER - GROS ŒUVRE VRD.	SOCIETE SIMAC	3.890,00 € HT soit 4.668,00 € TTC
DE-2025-ST-009	PORTANT ACTE MODIFICATIF AU MARCHE DE TRAVAUX "CONSTRUCTION D'UN CLUB-HOUSE ET DE VESTIAIRES AU STADE LIONEL CHARBONNIER - LOT N° 10 : PLOMBERIE.	SOCIETE ANVOLIA 37	1.414,29 € HT soit 1.697,15 € TTC
DE-2025-FIN-010	INDEMNISATION VERSEE PAR L'ASSURANCE	GROUPAMA	4 884,00 €
DE-2025-DG-011	CONVENTION D'HONORAIRES RECOURS SCI VALLOIRE	SELAR KROVNIKOF F GALLY	225 € HT/H
DE-2025-CP-012	PORTANT SUR LA PASSATION D'UN MARCHE DE TRAVAUX RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UN PARKING POUR LA MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE	BLOT FILS	77 760 € TTC
DE-2025-CP-013	PORTANT SUR LA PASSATION D'UN MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ET PROGRAMMATION POUR LA RECONSTRUCTION DU CENTRE DE LOISIRS	NARTHEX	46 560 € TTC
DE-2025-RH-017	Contrat prestation de service pour interface logiciel paie et Servive Médecine Préventive	Berger-Levrault	102 € TTC/mois + 1 188 € à l'installation



4-ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP) « L'ENVOL »

Le Conseil Municipal a décidé d'adopter le règlement intérieur du lieu d'accueil Enfants-Parents (LAEP) « L'ENVOL »

5-COMMISSION SCOLAIRE DU 24 MARS

Compte rendu

6-TARIFS PERISCOLAIRES 2025-2026

Le Conseil Municipal a décidé de fixer les tarifs périscolaires sur l'année 2025-2026 comme suit :

➤ **Accueil périscolaire du matin - 7h30 à 8h20 (maternelles et élémentaires)**

Tranche	QF	Tarif Matin
1	< 500	1,65 €
2	500 à 1000	1,85 €
3	>1000	2,10 €
4	Hors commune	2.25 €

➤ **Accueil périscolaire du soir – 16h30 à 18h30 (maternelles et élémentaires)**

Tranche	QF	Tarif Soir
1	< 500	2,20 €
2	500 à 1000	2,55 €
3	>1000	2,75 €
4	Hors commune	3,10 €

➤ **Prix du repas (maternelles et élémentaires)**

Tranche	QF	Pause méridienne- repas	Hors Commune
1	Tarif Unique	2,00 €	4,00 €
2	PAI (protocole d'accueil individualisé)	1,00 €	2,00 €

➤ **Etude surveillée :**

Tranche	QF	Etude	Total étude + APE
1	< 500	1,70 €	2,40 €
2	500 à 1000	1,90 €	2,70 €
3	> 1000	2,15 €	3,15 €
4	Hors commune	2,50	4,00 €

➤ **accueil de loisirs :**

Tranche	QF	ALSH
1	0 à 1 000	2.50 € à 13 €*
2	1 001 à 1 300	14 €
3	1 301 à 1 600	15 €
4	1 601 à 2 000	16 €
5	2 001 à 3 000	17 €
6	> 3 000	18 €
7	Hors commune	Selon QF + 11 €



*selon QF, avec taux d'effort de 1.30 %

- Pénalité de 10 € forfaitaire en cas de départ en retard de l'accueil périscolaire
- tarif « hors délai » : + 50%
- tarif « non prévu » (dossier non rendu ou incomplet) : 10 € par mois

7-REGLEMENT INTERIEUR DES ACTIVITES PERISCOLAIRES – MODIFICATIF

Le Conseil Municipal a décidé de modifier le règlement intérieur des accueils périscolaires

8-COMMISSION CULTURE DU 1^{ER} AVRIL

Compte rendu

9-TARIFS 2026 DES SALLES COMMUNALES

Le Conseil Municipal a décidé de fixer les tarifs 2025-2026 des salles communales comme suit

FORMULE	SALLE JACQUE ZINSIUS									
	COMMUNE		ENTREPRISE COMMUNE		HORS COMMUNE		ENTREPRISE HORS COMMUNE		ASSOCIATION COMMUNE	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
WEEK-END Du samedi 9h au lundi 9h	260,83 €	313,00 €	313,33 €	376,00 €	521,67 €	626,00 €	626,67 €	752,00 €	0,00 €	0,00 €

FORMULE	GYMNASE MARIE-AMÉLIE LE FUR									
	COMMUNE		ENTREPRISE COMMUNE		HORS COMMUNE		ENTREPRISE HORS COMMUNE		ASSOCIATION COMMUNE	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
ÉVÉNEMENTIEL Salon, soirée dansante, etc.	415,83 €	499,00 €	494,17 €	593,00 €	515,00 €	618,00 €	617,50 €	741,00 €	145,83 €	175,00 €

Un abattement de 50% sera appliqué dès le deuxième jour de location

FORMULE	ESPACE MONTISSON - ESPACE SCÉNIQUE									
	COMMUNE		ENTREPRISE COMMUNE		HORS COMMUNE		ENTREPRISE HORS COMMUNE		ASSOCIATION COMMUNE**	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
RÉUNION Forfait 4h	205,83 €	247,00 €	247,50 €	297,00 €	309,17 €	371,00 €	371,67 €	446,00 €	83,33 €	100,00 €
JOURNÉE*	411,67 €	494,00 €	494,17 €	593,00 €	618,33 €	742,00 €	742,50 €	891,00 €	166,67 €	200,00 €

**Un abattement de 50% sera appliqué dès le deuxième jour de location*
*** La gratuité est accordée une fois par an, pour l'organisation d'une Assemblée générale, pour toutes les associations albijohanniciennes ayant plus de 200 adhérents*

FORMULE	ESPACE MONTISSON - PETITE SALLE									
	COMMUNE		ENTREPRISE COMMUNE		HORS COMMUNE		ENTREPRISE HORS COMMUNE		ASSOCIATION COMMUNE**	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
RÉUNION Forfait 4h	157,50 €	189,00 €	189,17 €	227,00 €	260,83 €	313,00 €	313,33 €	376,00 €	41,67 €	50,00 €
JOURNÉE*	309,17 €	371,00 €	371,67 €	446,00 €	570,83 €	685,00 €	685,00 €	822,00 €	83,33 €	100,00 €
WEEK-END Du samedi 9h au lundi 9h	375,00 €	450,00 €	450,00 €	540,00 €	750,00 €	900,00 €	900,00 €	1 080,00 €	104,17 €	125,00 €
OPTION CUISINE	166,67 €	200,00 €	166,67 €	200,00 €	166,67 €	200,00 €	166,67 €	200,00 €	41,67 €	50,00 €

**Un abattement de 50% sera appliqué dès le deuxième jour de location*
*** La gratuité est accordée une fois par an, pour l'organisation d'une Assemblée générale, pour toutes les associations albijohanniciennes ayant moins de 200 adhérents*

FORMULE	ORANGERIE									
	COMMUNE		ENTREPRISE COMMUNE		HORS COMMUNE		ENTREPRISE HORS COMMUNE		ASSOCIATION COMMUNE	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
RÉUNION Forfait 4h	157,50 €	189,00 €	189,17 €	227,00 €	260,83 €	313,00 €	313,33 €	376,00 €	41,67 €	50,00 €
JOURNÉE De 9h à 23h / hors vendredi	309,17 €	371,00 €	371,67 €	446,00 €	570,83 €	685,00 €	685,00 €	822,00 €	83,33 €	100,00 €
WEEK-END Du vendredi 17h au lundi 9h	375,00 €	450,00 €	450,00 €	540,00 €	750,00 €	900,00 €	900,00 €	1 080,00 €	104,17 €	125,00 €

FORMULE	CHÂTEAU									
	COMMUNE		ENTREPRISE COMMUNE		HORS COMMUNE		ENTREPRISE HORS COMMUNE		ASSOCIATION COMMUNE	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
EXPO - 4 JOURS Du jeudi 10h au lundi 10h	205,83 €	247,00 €	/	/	411,67 €	494,00 €	/	/	83,33 €	100,00 €
EXPO - SEMAINE Du lundi 10h au lundi 10h	309,17 €	371,00 €	/	/	515,00 €	618,00 €	/	/	125,00 €	150,00 €
HORS EXPO - RÉUNION Forfait 4h	103,33 €	124,00 €	124,17 €	149,00 €	205,83 €	247,00 €	247,50 €	297,00 €	83,33 €	100,00 €
HORS EXPO - JOURNÉE	206,67 €	248,00 €	248,33 €	298,00 €	411,67 €	494,00 €	494,17 €	593,00 €	125,00 €	150,00 €

FORMULE	DOMAINE DU CHÂTEAU									
	COMMUNE		ENTREPRISE COMMUNE		HORS COMMUNE		ENTREPRISE HORS COMMUNE		ASSOCIATION COMMUNE	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
WEEK-END Du vendredi 9h au lundi 9h <i>Privatisation du Parc du Château + Château + Orangerie</i>	2 057,50 €	2 469,00 €	/	/	3 085,83 €	3 703,00 €	/	/	/	/
ÉVÉNEMENTIEL <i>Privatisation du parc pour une journée</i>	416,67 €	500,00 €	500,00 €	600,00 €	750,00 €	900,00 €	900,00 €	1 080,00 €	83,33 €	100,00 €



10-TARIFS 2025-2026 DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Le Conseil Municipal a décidé de fixer les tarifs 2025-2026 de l'école de musique comme suit :

TARIFS 2025-2026 ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE		
TARIF A	- Formation musicale seule (FM) - jardin musical - Initiation - Pratique d'un second instrument (après accord de la Direction de l'EMM)	153 €
TARIF B	- Formation instrumentale avec ou sans FM	225 €
TARIF C	- Formation instrumentale avec ou sans FM pour les élèves hors commune	870 €
TARIF D	- Pratique collective seule	100 €
TARIF E	- location instrument	100 €

11-TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE 2025-2026

Le Conseil Municipal a décidé de fixer les tarifs de la saison culturelle 2025-2026 comme suit :

TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE					
		TAUX TVA	MONTANT TVA	PRIX HT	PRIX TTC
TARIF A1		2,1%**	0,51 €	24,49 €	25,00 €
TARIF A2		5,50%	1,30 €	23,70 €	25,00 €
TARIF B1	TARIF PLEIN	2,1%**	0,37 €	17,63 €	18,00 €
	TARIF SOLIDAIRE*	2,1%**	0,29 €	13,71 €	14,00 €
TARIF B2	TARIF PLEIN	5,50%	0,94 €	17,06 €	18,00 €
	TARIF SOLIDAIRE*	5,50%	0,73 €	13,27 €	14,00 €
TARIF C1		2,1%**	0,25 €	11,75 €	12,00 €
TARIF C2		5,50%	0,63 €	11,37 €	12,00 €

12-AIDE AUX SALONS ET EXPOSITIONS ARTISTIQUES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

Le Conseil Municipal a décidé de solliciter une subvention auprès du Département du Loiret au titre de l'organisation par la Commune d'une exposition de peintures et sculptures du samedi 14 juin au dimanche 22 juin 2025 au Château de Saint-Jean-le-Blanc.

13-COMMISSION SANTÉ DU 2 AVRIL

Compte rendu

14-DENOMINATION DE LA MAISON DE SANTÉ

Le Conseil Municipal a décidé de dénommer la Maison de Santé située au 5 bis levée des Capucins à Saint-Jean-le-Blanc : « Maison de Santé des Crocettes »

15-PRIME D'INSTALLATION POUR LES MEDECINS – MODALITES

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder une aide à l'installation de 15 000 € pour les médecins généralistes ou spécialistes souhaitant s'installer au sein de la Maison de Santé pour une primo-installation sur le territoire national contre un engagement d'exercice de 3 ans minimum.

16-COMMISSION SPORT, VIE ASSOCIATIVE DU 3 AVRIL

Compte rendu

17-REGLEMENT EVASION JEUNESSE – MODIFICATION

Le Conseil Municipal a décidé de modifier le règlement du dispositif Evasion Jeunesse

18-COMMISSION COMMUNICATION DU 7 AVRIL

Compte rendu

19-REGLEMENT MARCHÉ ALIMENTAIRE – ADOPTION

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver le règlement des marchés communaux de la place de l'Eglise et de l'Ile de Corse.



20- REMBOURSEMENT FRAIS DE FOURRIERE

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Madame DOUAT Claire le remboursement de la somme de 134.41 euros correspondant au montant réglé pour les frais de fourrière dans le cadre du procès-verbal établi par erreur.

21-INSTRUCTION COMPTABLE M57 – AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS – DELIBERATION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal a décidé de fixer la liste des immobilisations à amortir selon la méthode au prorata temporis, sauf pour les biens de faible valeur (inférieurs à 500 € TTC) amortis en une seule annuité à compter de leur mise en service, ainsi que la durée d'amortissement des immobilisations concernées

22-RENOUVELLEMENT CONVENTION RGPD

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver la convention mise à disposition d'un agent de la Commune de Fleury les Aubrais en qualité de DPO à compter du 1^{er} Mars 2025 pour 1 an avec renouvellement par tacite reconduction à chaque date anniversaire.

23-SERVICE COMMUN DE LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ENTRE ORLEANS METROPOLE ET DOUZE COMMUNES – NOUVELLE CONVENTION DE SERVICE COMMUN - APPROBATION

Le Conseil Municipal a décidé approuver la convention de service commun de la Direction des Systèmes d'Information entre Orléans Métropole et les communes de Boigny-sur-Bionne, Chanteau, Ingré, La Chapelle Saint-Mesmin, Olivet, Orléans, Saint Cyr en Val, Saint-Hilaire Saint-Mesmin, Saint-Jean Le Blanc, Saint-Jean de Braye, Saint-Pryvé Saint-Mesmin et Semoy au 1^{er} janvier 2025, pour une durée d'1 an renouvelable 1 an par tacite reconduction.

24-RETROCESSION DE CONCESSION

Le Maire de la Ville de Saint-Jean-le-Blanc accepte de reprendre la concession au nom de la Ville et de rembourser la somme de 179.88 € à M. DELAFON Serge.

25- RETROCESSION DE CONCESSION

Le Conseil Municipal a décidé Le Maire de la Ville de Saint-Jean-le-Blanc accepte de reprendre la concession au nom de la Ville et de rembourser la somme de 261,64 € à M. SAUVAGE Jean-Claude.

26-AFFAIRES DIVERSES